

Paris, le 28 OCT. 2022

DIRECTION  
DES RESSOURCES  
HUMAINES DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin  
75184 PARIS CEDEX 04

**Note à l'attention de :**

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des Ressources Humaines  
de GHU, Etablissements hors GHU, PIC et Siège.

**LA DIRECTRICE**

Téléphone : 01 40 27 45 38  
Secrétariat : 01 40 27 45 45

Site Internet : [www.aphp.fr](http://www.aphp.fr)

N/Réf. : D2022 - 1391

**Dossier suivi par :**  
Eric CHOLLET  
✉ : [eric.chollet@aphp.fr](mailto:eric.chollet@aphp.fr)

**Objet :** Nouvelle bonification indiciaire - Attaché d'administration hospitalière

Le décret 94-140 du 14 février 1994 a créé une nouvelle bonification indiciaire de 25 points d'indice majoré versée aux adjoints des cadres hospitaliers responsable de la gestion administrative des personnels de la FPH, encadrant au moins 5 personnes ou occupant un emploi comportant une technicité particulière.

Cette NBI pourra être versée aux attachés d'administration dans les mêmes conditions avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le montant de cette nouvelle bonification indiciaire est réduit au prorata de la durée de services pour les agents à temps partiel. Cette nouvelle bonification indiciaire n'est plus versée si l'agent ne remplit plus les conditions et en cas de placement en congé de longue durée.

La rubrique de paie à utiliser dans HRA est la même que celle déjà utilisée pour les adjoints des cadres hospitaliers.

La présente note sera mise en ligne sur le portail de la DRH ainsi que dans l'intranet règlementaire de l'AP-HP.

Le Département de la Gestion des Personnels se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



Vannessa FAGE-MOREEL